

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	10
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°6 du 28 septembre 2023
Délibération n°7 de la séance (2023-52)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Était absent ou représenté :

Secrétaire de séance : Pierre DOUSSOT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Objet : Subvention aux associations – Comité des fêtes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue par le Comité des fêtes dont les nouveaux statuts ont été enregistrés en Préfecture le 21 juillet 2023. L'association « Comité des fêtes » a pour objet : l'organisation de certaines animations culturelles, sportives et de loisirs, la création éventuelle de sections d'animation, la mise à disposition de matériel aux particuliers et aux associations cotisants du comité des fêtes.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros et une subvention d'investissement d'un montant de 300 euros dans le cadre de la mise en route de l'association.

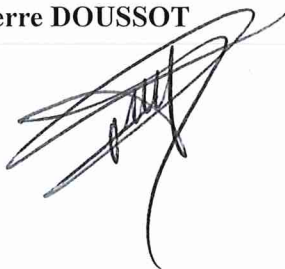
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- **VOTE** la subvention suivante au profit du Comité des fêtes de Prunières : 600 euros pour l'aide au fonctionnement 2023 et la mise en route de l'association.

- **PRECISE** que la subvention accordée ne sera versée que si l'association complète son dossier par la transmission d'un relevé d'identité bancaire avant le 30 novembre 2023. Dans le cas contraire, la subvention sera perdue et l'association devra transmettre une demande pour l'année 2024.

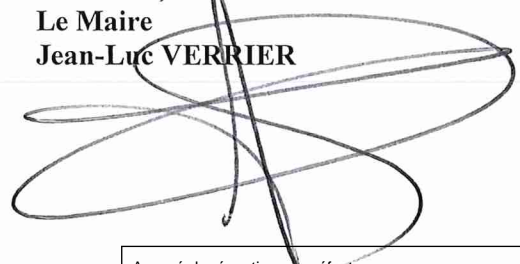
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT



Prunières, le 2 octobre 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230928-2023-52-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023